



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°636) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES AILEY, BERLIOZ ET  
BOUQUET, A L'ASSOCIATION COLLECTIF  
BONHEUR INTERIEUR BRUT**

**DÉCISION N° DM-20-013  
EN DATE DU 14 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Ailey, le 17 décembre 2019 de 14 h à 16 h et le 17 janvier 2020 de 10 h à 12 h 30, en salle Bouquet, le 14 janvier de 14 h à 17 h et le 15 janvier de 10 h 30 à 12 h 30, et en salle Berlioz, le 18 janvier de 15 h 18 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, en salle Ailey, le 17 décembre 2019 de 14 h à 16 h et le 17 janvier 2020 de 10 h à 12 h 30, en salle Bouquet, le 14 janvier de 14 h à 17 h et le 15 janvier de 10 h 30 à 12 h 30, et en salle Berlioz, le 18 janvier de 15 h 18 h ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**